

Paris, le 18 août 2025

## RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS AU 30 JUIN 2025

Conformément à la réglementation en vigueur, la Caisse Française de Financement Local annonce que son rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2025 a été déposé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et qu'il peut être consulté sur sa page internet <https://sfil.fr/librairie-des-documents-financiers/>.